Mars 1789.

ARRÊTÉ

DES CITOYENS DE MARSEILLE ;

Membres du TIERS-ÉTAT.

NOUS Citoyens de Marseille, Membres du Tiers-État, CONSIDÉRANT, que l'envie & la méchanceté poursuivent depuis trop long-temps notre digne Défenseur, sommes résolus d'arrêter leur cours, & de ne pas laisser davantage infester de leur venin nos climats, que vivifie le souffle bienfaisant de notre ami le COMTE DE MIRABEAU. Nos yeux se sont ouverts: des Ecrits immortels, fruits du génie & du patriotisme, nous ont appris que nous étions hommes, & libres. L'ame cadavéreuse d'une tourbe de sordides Ecrivains s'est ouverte à l'intérêt ; leur plume vénale a distillé le fiel contre nos bienfaiteurs ; elle a voulu nous prouver que nous étions brutes & cerfs. Il étoit naturel que ces vils Auteurs, déja coupables du crime de leze-

Majeſté & de leze-Patrie, s'occupaſſent à noircir l'auguſte fils de l'Ami des hommes, que leur haine cherchât dans le cours de ſa vie, des ombres capables de voiler ſes vertus, & malheureuſement inſéparables de la foibleſſe humaine.

L'Etre Suprême a placé les paſſions à côté des vertus, pour que la créature ne s'énorgueillît pas, au point de ſe croire égale à ſon Créateur. Le plus vertueux dans l'opinion publique, eſt le moins vicieux dans la réalité; & celui dont les grandes actions couvrent quelques foibleſſes, doit être à l'abri des recherches inquiſitionnelles de la calomnie & de la médiſance.

Qui de nous a pu lire ſans indignation ces horreurs entaſſées dans une foule de libelles répandus contre le Comte de Mirabeau? Qui de nous n'a pas été révolté de voir des Crocheteurs littéraires décharger ſur lui des tombereaux de boue? Nous ſavons que l'empire de l'opinion eſt libre, & que dans l'inſtant où le Royaume demande la liberté de la Preſſe, il ſeroit dangereux de rien faire qui pût la gêner. Ne mettons pas des entraves aux vues bienfaiſantes du meilleur des Rois, au vœu général de la Nation. Mais cette liberté ſera-t-elle indéfinie au point d'autoriſer des pamphlets, où

pour raiſons, on ne donne que des atrocités ; où, loin de combattre des ſyſtêmes, on attaque l'homme ; où la rage aveugle & déchirante choiſit ſes victimes, & les immole lâchement aux yeux de tous, couverte elle-même, & cachée ſous le voile odieux de l'anonyme : non, ſans doute ! Que l'écrivain diſpoſe à ſon gré de ſa plume ; mais qu'il ſoit reſponſable de l'ouvrage : c'eſt le cri de la raiſon, de l'humanité, de la juſtice.

D'après ces principes, que le monde entier avoueroit, nous ne pouvons trop nous hâter d'empêcher, dans Marſeille, la circularion des écrits clandeſtins où le Comte de Mirabeau ſe trouve traité ſans pudeur. Ce Héros - Citoyen fait tout pour nous ; il ſacrifie à notre cauſe la ſienne propre, ſon repos, ſon bonheur peut-être ; ſi toutefois le bonheur ne conſiſte pas à ſe voir adoré du Peuple entier ; s'il peut être troublé par les haines iſolées de quelques individus, nommés privilégiés. Plaignons ces derniers, ne les haïſſons pas, ils ſont nos frères : ils ſont d'autant plus malheureux, qu'ils auroient pu ne pas l'être, qu'ils auroient dû préférer notre inviolable amour à notre inimitié, qu'ils ont provoquée. Le tableau des hommages rendus à ceux qui n'ont pas cru trahir leur cauſe en défendant la nôtre, eſt pour eux une perſpective

affligeante, eù la main de la vérité trace en lettres de feu cet adage redoutable :

Virtutem videant, intabeſcantque relictâ....

Perſe.

Qu'ont-ils fait, en maltraitant notre Bienfaiteur ? rien que de nous le rendre plus cher, de nous rapprocher plus de lui ; de nous éloigner plus d'eux. En vain de hideux corbeaux oſent-ils ſecouer ſur l'oiſeau de Vénus la fange dont ils ſont couverts, celui-ci ſe replongeant au ſein des eaux, en ſort brillant d'un nouvel éclat aux yeux déſeſpérés de ſes mépriſables ennemis.

D'après ces conſidérations : en vertu de la faculté qu'ont tous les Citoyens en général, & chaque Citoyen en particulier, d'opérer le bien & d'empêcher le mal, même ſans miſſion expreſſe, nous défendons, autant qu'il eſt en nous, c'eſt-à-dire, de toute la puiſſance de l'opinion publique, à tous Imprimeurs, Libraires, Colporteurs, & autres, d'imprimer, vendre & diſtribuer, dans la ville de Marſeille & ſon Terroir, aucun ouvrage quelconque, dans lequel le Comte de Mirabeau, notre ami pourra être injurié en ſa perſonne & ſon honneur ; ne permettant que les ouvrages où les opinions pour-

ront être combattues, ſans que le moindre eſprit d'injure s'y faſſe reconnoître. Déclarons infâmes tous Auteurs deſdits ouvrages, les vouons au mépris qu'ils inſpirent, & promettons de leur manifeſter toute notre indignation au cas où, nonobſtant l'anonyme, ils pourront être découverts. Prions toutes perſonnes, de quelque rang & qualité qu'elles ſoient, de s'emparer deſd. ouvrages injurieux & calomnieux, en quelque lieu que ce ſoit, & entre les mains de qui que ce puiſſe être, de les déchirer ou brûler, en ſorte qu'il n'en reſte aucune trace. Déclarons lâches tous ceux qui n'oſerons les prendre & les anéantir. Prions également tous Particuliers qui pourront en avoir des exemplaires, de les détruire incontinent & ſans délai. Finalement arrêtons que copies du préſent ſeront envoyées à toutes les Villes de la Province, avec exhortation à leurs habitans de prendre une détermination pareille à celle ci-deſſus.

Fait à Marſeille le Mars 1789.

A. Bremond Julien, Avocat.
Anglés.
Mazet.
Boyer.
Meiſtre.
A. Ricord.
Bernard.
E. Chompré.
J. G. Bremond.

B. Vidal, fils ainé.
Auguſtin Pelard.
Laurent, fils ainé, Américain.
Pierre Souche.
Avon.
Nicolas, Commis principal de la Marine.
P. Peyre Ferry, cadet.
A. Bernard.
E. J. Mongendre.
Pelliſſier.
Allaud.
J. Jh. Arnaud.
Jean-Jacques Long.
Ignace Roubin.
Jean Vence.
Guignon.
H. E. Merſanne.
Giraudy.
J. Payan.
Jean-Baptiſte Carle.
Antoine Reynaud.
Giraud.
Fabre, fils ainé.
Jean-Baptiſte Aſtrié.
Jean-Baptiſte Eſmenard.
Jean-Baptiſte Olive.
Girard,
Augier.
Minoty.
Joſeph Stafford.
Valentin.
V. Elie.
Le Vicomte de Sade.
Bernard.
Gautier.
Olivier.
Mathieu.
Pivot.
Ayme.
Ignace Lazare.
André Jouau.
Pierre Pillot.
Antoine Meyere.
J. A. Vernet.
Fabre.
Eſpert.
Ch. C. Frederick.
Julien.
Gaillard.
Gide, ainé.
Antoine Stafford.
Jourdan.

Pons.
Auzilly.
Antoine Planche.
Cafés.
G. Blanc.
Carles.
Deprat.
Daligni.
M. Eymar.
Rouffet.
Paul Eymes.
Caillol.
Gavaudan.
Jean-Baptifte Rainault.
Abellard.
Barral.
Jean-Franç. Lieutaud.
Raud.
Doulet Fortunay, ainé.
Jonquiere.
Reynaud.
Barthelemy.
Clement.
Dejean.
Nicolas Defchamps.
L. Bremond.
Drivon.
Treftour.
Clappier.
Deffraiffe.
Ouviere.

Preffé de rendre ce vœu public, le Tiers-état de Marfeille réferve plufieurs milliers de fignatures pour une adhéfion qui circulera inceffamment.